

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-49
Référence Nomenclature n°9.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Générale

Service en charge : Cabinet du Maire

Objet : Vœu pour soutenir la communauté éducative du Lycée Albert Camus de Firminy afin de garantir un enseignement de qualité

**Déposé par les élus des listes Union Pour Firminy
et Ensemble Pour Firminy**

Amendé en séance par l'ensemble des membres du Conseil Municipal

Soucieux de l'avenir de nos élèves, nous portons une attention particulière sur la situation de nos lycées implantés sur la Ville de Firminy. Depuis trois ans nous demandons, avec l'ensemble des Maires de la vallée de l'Ondaine, à ce que l'offre de notre territoire corresponde aux besoins de notre population.

Nous nous engageons auprès de nos jeunes et mettons en place des dispositifs d'accompagnement, nous luttons contre le décrochage scolaire, nous favorisons et faisons la promotion de nos lycées professionnels qui sont une chance pour ces jeunes mais également pour nos entreprises locales.

Sans parler de la mise en place progressive de l'école promotrice de santé pour l'égalité de chacun.

Cet engagement, c'est aussi celui, au quotidien, des enseignants qui permettent aux élèves de préparer leur avenir dans les meilleures conditions et avec une grande ambition.

Cette volonté de voir réussir la jeune génération ne peut être possible sans l'implication incontournable de l'Education Nationale et des moyens alloués à nos lycées.

Or, pour la rentrée scolaire prochaine, l'Inspection Académique a annoncé la suppression du poste de Proviseur Adjoint au Lycée professionnel Albert Camus et envisage la suppression d'un poste de Conseiller Principal d'Education au Lycée général.

Ces annonces ne sont pas cohérentes avec les besoins réels, qui permettent un bon fonctionnement du Lycée Albert Camus.

Nous craignons avec l'ensemble des enseignants que l'établissement soit mis en difficulté. Le personnel encadrant occupe une place essentielle pour la gestion administrative, accompagner l'orientation, l'organisation de la vie scolaire, mais également pour assurer la sécurité des élèves.

Nous souhaitons le maintien et le développement du Lycée Professionnel.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-49
Référence Nomenclature n°9.4


Le Conseil Municipal de Firminy demande à Monsieur le Directeur des Services de l'Education Nationale, à Monsieur le Recteur de l'Académie de Lyon, le maintien des postes de Proviseur Adjoint du Lycée professionnel et de Conseiller Principal d'Education du Lycée général pour le bon fonctionnement du Lycée Albert Camus et la qualité du service public en direction des élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres présents,

- **DEMANDE** à Monsieur le Directeur des Services de l'Education Nationale, à Monsieur le Recteur de l'Académie de Lyon, le maintien des postes de Proviseur Adjoint du Lycée professionnel et de Conseiller Principal d'Education du Lycée général pour le bon fonctionnement du Lycée Albert Camus et la qualité du service public en direction des élèves,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 31 janvier 2023

Le Maire,

Julien LUYA


DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023

**Vœu pour soutenir la communauté éducative du Lycée Albert Camus
de Firminy afin de garantir un enseignement de qualité**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 24 Janvier 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 31 Janvier 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18 h 20), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 18 h 29), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal (jusqu'à 22 h 22), M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle (à partir de 18 h 16), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CHALAND Christophe à M. MADO Patrick (jusqu'à 18 h 20), M. ZEDDA Marc à CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), M. GRANGE Gaëtan à Mme CAMOSSO Jacqueline (jusqu'à 18 h 29), Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent (à partir de 22 h 22), Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 16).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MAISONNEUVE Marie.

ABSENT : M. CHANUT (jusqu'à 18 h 15), M. ZEDDA Marc (jusqu'à 18 h 15), Mme CREGO Tiffanie.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de membres absents : 1
Nombre de votants : 32

